

Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge BAUDY, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Monsieur le Maire précise que les débats sont enregistrés.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : M. BAUDY, M. SERRE, Mme MARTIN, M. LE ROUX, M. SIMORRE, Mme CALLEN, M. GRATADOUR, Mme BOURGAREL (arrivée en cours de séance), M. GUICHENEY, M. BERBIS, M. ERRE, Mme LEBLANC, M. DA SILVA, Mme TETEFOLLE, Mme FERNANDEZ, M. NZIYUMVIRA, Mme ROEHRIG, Mme BRETTE, M. MARTINEZ (arrivée en cours de séance), Mme BATS, M. BARGACH.

Absents : Mme MAURIN, M. MEISTERTZHEIM

Mme BOURGAREL (arrivée en cours de séance) a donné **procuration** à Mme CALLEN,
Mme FAUGERE a donné **procuration** à M. ERRE,
M. VIGNACQ a donné **procuration** à Mme MARTIN,
Mme DANGUY a donné **procuration** à M. BERBIS,
Mme GAILLET a donné **procuration** à Mme BATS.

Secrétaire de séance : L. ERRE.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire présente ensuite **l'ordre du jour** :

ORDRE DU JOUR

- 1. Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018**
- 2. Projet d'aménagement du quartier de la Source : Bilan de la concertation**
- 3. Dénomination d'une voie communale**
- 4. Convention de servitudes pour le raccordement électrique d'une opération d'aménagement**
- 5. Signature d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Dispositif « DestiNAction » 2018 (ex Sac Ados)**
- 6. Demande de subventions DETR 2018**
- 7. Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés**
- 8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Questions et informations diverses

Arrivée de Mme BOURGAREL à 19h10.

I. Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport présenté,

Monsieur le Maire explique que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Monsieur le Maire exprime le souhait que ce débat constitue une étape de réflexion collective et de définition partagée des axes budgétaires attendus.

Monsieur le Maire ouvre le débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018.

« Chers Collègues,

Avec une certaine forme d'habitude à présent, nous nous retrouvons pour le débat d'orientation budgétaire de l'année 2018. C'est une étape importante qui donne le rythme et témoigne de nos ambitions pour l'année à venir. Comme les précédents, ce budget, vous ne serez pas surpris, s'élabore dans un contexte de contraintes financières fortes. La situation économique au niveau national n'a pas connu d'amélioration notable et le secteur des finances publiques est toujours sous tension. Mais, si l'objectif de l'état est de parvenir à réduire le déficit public au niveau des critères européens, les efforts demandés aux collectivités n'obéissent désormais plus aux mêmes règles, des règles imposées par l'état à l'encontre du principe de décentralisation et de la libre administration des finances publiques en droit français. Après avoir imposé une baisse de recettes de 11,5 Mds d'€ sur 4 ans, l'état contraint désormais les collectivités à des économies de 13 Mds d'€, sur la période 2018/2022. Depuis 2014, en l'espace de 4 exercices, notre dotation globale de fonctionnement a été amputée de pratiquement 300 000 € soit plus de 30 %. Cela nécessite d'anticiper le plus justement possible les équilibres à venir. Evidemment, rien n'est moins simple tant les variables que nous ne maîtrisons pas restent nombreuses. Si un seul mot devait résumer le DOB 2018, ce serait « incertitude ». En effet le DOB 2018 s'inscrit dans cette voie incertaine, peut-être encore plus qu'à l'accoutumée. Pourtant et vous le savez tous, c'est une étape primordiale de la stratégie financière, d'autant plus que nous ne sommes pas riches, que nous entendons défendre en cette période de reprise économique, assombrie par de fortes turbulences dans le paysage territorial. Les contraintes imposées par l'état remettent en cause la libre administration des collectivités. Ces changements institutionnels viennent aujourd'hui troubler la lisibilité des services publics rendus à la population. La commune apparaît encore comme l'espace local vers lequel se tournent les citoyens pour régler les problèmes de la vie quotidienne. Plus que jamais, les collectivités territoriales doivent pouvoir rester les institutions locales qui favorisent le vivre ensemble et la cohésion de nos populations.

Mes chers collègues,

C'est dans ce contexte continu de désengagement de l'état et j'en cite quelques-uns : La réduction des ressources comme la DGF, les Emplois aidés, la DETR, l'exonération progressive de la Taxe d'Habitation (une des principales ressources des communes) certes compensée en 2018, mais rien ne garantit aujourd'hui que cela perdure, les missions nouvelles comme les PACS, les dépenses nouvelles, comme la sécurisation des bâtiments autour des écoles et des événements. Autour de ces désengagements, nous devons prendre nos responsabilités face aux Marcheprimais qui nous font largement confiance, depuis des années, et qui exigent de nous deux choses : Premièrement, que nous répondions à leurs attentes dans un pays en crise profonde et que nous ne déviions pas de notre gestion rigoureuse et indispensable à la sécurisation de nos finances.

Mais, j'ai la conviction que le projet de budget 2018, qui vous sera soumis fin mars ou début avril, contiendra les ingrédients porteurs du développement de Marcheprime dans la droite ligne des budgets antérieurs, tout en demeurant attentif aux conditions de vie quotidienne des marcheprimaises et des marcheprimais.

Ce budget 2018 sera établi selon 3 grands principes et 7 pôles majeurs :

Les principes sont les suivants :

- 1) Stabilisation des dépenses de fonctionnement*
- 2) Modération des prélèvements*
- 3) Poursuite des investissements communaux.*

Voici les 7 pôles majeurs :

- 1) Développer l'attractivité marcheprimaire : Dans le cadre du PLU, accompagner l'implantation de nouvelles entreprises et l'urbanisation raisonnée de Marcheprime génératrice de ressources nouvelles.*
- 2) Les bâtiments et la voirie : Poursuite des travaux d'entretien et de rénovation.*
- 3) Les Ecoles : Accompagner les enseignants par la mise à disposition d'outils numériques.*
- 4) Protection de l'environnement : Lutter contre le gaspillage de l'eau et réhabiliter les réseaux d'assainissement.*
- 5) Les associations : Aider, soutenir et accompagner le tissu associatif, riche de l'investissement des bénévoles.*
- 6) Services municipaux : Poursuivre l'amélioration de l'outil de travail et l'aide aux marcheprimais.*
- 7) Services techniques : Investir dans l'acquisition de matériels, pour les rendre un peu plus opérationnels.*

Mes chers collègues,

Vous le voyez, j'ai des ambitions pour notre commune et il est très clair que l'action publique appelle à une vision stratégique à moyen et long terme. Il n'en demeure pas moins que l'investissement public doit générer de l'espérance et porter une vision collective. Vous connaissez ma pensée : Anticiper plutôt que subir. Avant de céder la parole à Philippe pour une présentation plus détaillée des éléments qui nous guident dans l'élaboration de ce projet de budget d'avenir, je souhaite adresser mes remerciements à mes adjoints, à la Directrice Générale des services et aux chefs de services pour ce travail rigoureux.

Pour conclure : Continuons à être ambitieux. Je laisse la parole à Philippe. Je vous remercie de votre écoute ».

Arrivée de M. MARTINEZ à 19h30.

Monsieur SERRE, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, décline alors les priorités de l'équipe municipale pour 2018, les objectifs financiers et les actions à venir :

« Conformément à l'article L2312.1 du CGCT modifié par la Loi NOTRe du 07 août 2015 – art. 107, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Il n'a aucun caractère décisionnaire et ne fait donc l'objet d'aucun vote. Cette année plus encore que les années précédentes, il est important de replacer le budget primitif dans le cadre des contraintes qui pèsent sur lui.

Le contexte Macro-économique :

Dans le contexte de l'Europe, on a constaté une accélération de la croissance économique en 2017, avec une moyenne de 2,2%. Mais les signaux nous montrent un essoufflement de cette croissance potentielle sur l'année 2018, en raison d'un environnement qui est un peu moins favorable que l'année 2017. Selon les prévisions, la croissance de la zone euro atteindrait 1,7%. La hausse des prix du pétrole, les incertitudes liées au Brexit, et les risques politiques liés à l'imprévisibilité de Donald Trump, et de son homologue de la Corée du Nord ne sont pas négligeables. Parallèlement à cette croissance, le chômage est en baisse. La zone euro en 2017 a bénéficié d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation devrait finir par peser sur la croissance l'an prochain.

En France, la situation est relativement similaire, mais nous avons un décalage d'une année. Le taux de croissance en 2017 envisagé est de 1,9%. La croissance pourrait se maintenir en 2018. Mais l'essoufflement apparaîtrait, selon les experts et le taux serait de 1,3% en 2019. On est dans un contexte politique, à travers des objectifs budgétaires votés pour la période 2018/2022. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques, de 3 points de PIB, et le taux des prélèvements obligatoires d'1 point, afin d'abaisser de 2 points le déficit public de la France. Par conséquent, les endettements devraient baisser de 5 points de PIB.

Pour le contexte local :

L'élaboration du budget primitif 2018 continue à s'inscrire dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités locales entre 2014 et 2017. Ce sont désormais 13 milliards de nouvelles économies qui sont annoncées à l'horizon 2022. Cette diminution de ressources est principalement imputée sur la Dotation Globale de Fonctionnement. La baisse de la DGF représente pour la commune de Marcheprime, une perte de près de 295k€, malgré l'augmentation de la population qui a permis de modérer cette chute de dotation. Mais pour la commune, la perte est supérieure à 400K€ par an, en tenant compte des autres obligations, sans transfert des recettes induites : L'instruction des Autorisations du droit des sols (ADS), la mise en place des TAP, la revalorisation des salaires, les hausses de charges sociales et la suppression du renouvellement des CAE. L'incident sera majoré de 100K€ de mieux, sur l'année 2018. Car, il faut prendre aussi en considération la réforme des primes des agents (RIFSEEP), dont les incidences s'accroîtront sur 2019. Il est prévu que les collectivités locales soient fortement associées à l'effort de maîtrise des dépenses, via un contrat, l'ODEDEL (Objectif d'Evolution de la Dépense Locale). Les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,2%. En cas de non-respect du contrat, des pénalités seront appliquées.

Concernant le contexte locale de Marcheprime, voici les ratios de structure de la collectivité :

Les ratios de structure du compte administratif principal depuis 2010 sont présentés dans le tableau suivant :

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions Année 2017
Produits de fonctionnement (hors atténuation de charges)	4 494 630	4 427 694	4 775 278	5 082 479	4 947 600	5 825 486
° Dont produits de cessions d'immobilisations	158 968	1 500	2 921	4 866	10 234	937 182
° Dont reversement des budgets annexes (lotissements,...)	68 508	21 270	335 693	300 000	190 000	0
Dépenses de fonctionnement (avec atténuation de charges)	4 496 283	4 397 381	4 599 224	4 620 957	4 644 622	5 675 502
° Dont dépenses de personnel (montant net)	2 043 762	2 103 234	2 220 737	2 260 301	2 268 808	2 398 526
° Dont achats et charges externes (montant net)	1 295 388	1 222 735	1 214 737	1 255 437	1 240 503	1 245 155
° Dont charges financières	78 737	94 869	108 458	101 975	90 827	79 484
° Dont sortie d'actif et VNC des immo. Cédées	171 772	1 500	2 921	4 866	10 234	937 182
Résultat comptable	-1 653	30 313	176 054	461 522	302 978	149 984
Capacité d'autofinancement brut	180 707	239 246	453 155	707 437	535 033	400 459
Remboursement du capital de dette	207 467	195 618	222 132	228 922	235 951	243 396
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	-26 760	43 628	227 696	478 515	299 082	157 063

L'année 2017 est marquée par des recettes de cessions d'immobilisations d'un montant de 93K€ dont 378K€ pour l'opération Axanis à Maéva et 510 K€ avec la COBAN à Réganeau et 49 K€ pour les autres ventes.

L'analyse du projet de compte administratif 2017, par rapport aux communes de la même strate démographique de la région et au niveau national met en évidence des produits de fonctionnement moindre au niveau de la commune par rapport à la strate contraignant à une modération des dépenses de fonctionnement et à un faible niveau de charges liées à la dette.

Montant en € par habitant pour la catégorie démographique						
LIBELLES	Commune 2014	Commune 2015	Commune 2016	Estimation 2017	Strate région 2016	Strate nationale 2016
Produits de fonctionnement	1041	1091	1047	1339	1308	1178
° Dont produits de cessions d'immobilisations	1	1	2	308	26	28
Produits réels	1040	1090	1044	1030	1274	1143
Dépenses de fonctionnement	1 003	992	983	1308	1135	1028
- Dont dépenses de personnel (montant net)	484	485	480	506	559	467
- Dont achats et charges externes (montant net)	263	268	261	263	298	277
- Dont charges financières	24	22	19	17	34	36
Dépenses réelles	942	938	931	948	1036	939
Résultat comptable	38	99	64	32	173	150
Capacité d'autofinancement brut	97	152	113	84	239	204
- Remboursement du capital de dette	48	49	50	51	91	90
Capacité d'autofinancement (CAF) nette du remboursement de capital	48	103	63	33	148	125

Sources : DGFIP : Les ratios de niveau 2016

L'annuité de la dette de la commune se situe à 68€ par habitant, contre 126€ pour la strate, soit pratiquement seulement la moitié de la strate. Les produits réels de fonctionnement poursuivent leur baisse mettant sous pression notre capacité d'autofinancement de l'investissement.

L'évolution de la situation financière de la commune :

La Section de Fonctionnement du Compte Administratif Principal :

Les recettes réelles récurrentes de fonctionnement de l'exercice 2017 sont des recettes dont on a enlevé des purs calculs qui n'ont pas d'incidences en termes de trésorerie. Les recettes progressent d'année en année, avec une progression faible sur l'année 2016 de 0,16% et de 2,4 % pour 2017.

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Atténuations de charges	101 058	134 721	178 976	205 296	188 836	225 209
Produits des services	397 753	398 881	419 705	418 317	429 266	502 636
Impôts et taxes	2 156 891	2 306 532	2 384 613	2 592 852	2 695 151	2 809 205
Dotations et participations	1 497 058	1 478 430	1 451 753	1 555 860	1 480 285	1 376 604
Produits de gestion courante (Hors reversement des budgets annexes)	40 894	30 175	28 221	24 433	25 429	24 372
Produits financiers	7	6	4	3	3	3
Produits exceptionnels (hors cessions)	29 606	26 916	32 477	18 147	29 441	24 123
TOTAL RECETTES REELLES	4 223 267	4 375 661	4 495 749	4 814 908	4 848 411	4 962 152
EVOLUTION	4,8 %	3,6 %	2,7 %	7,1 %	0,7 %	2,4 %

Les dépenses réelles récurrentes de fonctionnement :

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Charges à caractère général	1 301 673	1 228 224	1 214 737	1 255 437	1 240 503	1 245 155
Charges de personnels	2 144 821	2 237 955	2 399 714	2 465 597	2 457 645	2 623 736
Charges de gestion courante	687 678	741 968	774 094	751 288	798 467	752 890
Charges financières	78 737	94 869	108 458	101 975	90 827	79 484
Charges exceptionnelles hors cessions	15	17 313	0	0	90	5 121
TOTAL DEPENSES REELLES	4 212 924	4 320 330	4 497 003	4 574 297	4 587 532	4 706 386
EVOLUTION	1,6%	2,5%	4,1%	1,7 %	0,3 %	2,6 %

La section d'investissement du compte administratif Principal :

Les recettes d'investissement :

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions Année 2017
Opérations financières :	545 297	166 963	153 681	400 355	612 398	639 196
- F.C.T.V.A.	160 390	79 302	60 430	168 745	104 714	117 118
- T.L.E. et Taxe d'Aménagement	178 542	64 531	70 121	110 687	139 580	121 825
- Autres fonds globalisés	23 130	23 130	23 130	20 166	0	0
- Excédents de fonctionnement capitalisés	183 235			100 757	368 104	400 253
Opérations d'ordre :	481 740	530 770	683 300	355 329	251 226	1 241 101
- Excédent d'investissement reporté	109 265	142 035	402 103	3 372	0	0
- Amortissements	200 703	210 272	278 276	247 826	235 692	256 399
- Cessions d'actifs	171 772	1 500	2 921	4 131	10 234	937 182
<i>Dont cessions diverses</i>	25 731	1 500	2 921	4 131	10 234	49 182
<i>Dont terrain Val de l'Eyre et Maëva</i>						378 000
<i>Dont terrain Réganeau</i>						510 000
<i>Dont terrain aux budgets lotissements</i>	146 041					
- Opérations patrimoniales		176 963	0	0	5 300	0
Opérations d'équipement :	78 750	1 262 009	116 830	64 075	688 221	153 308
- Nouveaux emprunts	0	1 206 655			600 000	0
- Nouveau relais					88 221	153 308
- Subventions et autres créances	78 750	55 354	116 830	64 075		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 105 787	1 959 742	953 811	819 759	1 551 846	2 033 605
EVOLUTION	-31 %	77 %	-51 %	-14 %	89 %	31 %

Les dépenses d'investissement :

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions Année 2017
Opérations financières :	207 467	198 946	225 460	273 694	235 951	245 740
- Rbst d'emprunts	207 467	198 946	225 460	228 922	235 951	243 396
- Rbst relais						
- Rbst Conseil Général Gymnase				44 772		
- Rbst TLE						2 344
Opérations d'ordre :	144 946	175 369	119 890	167 999	93 091	1 011 935
- Travaux en régie	113 799	174 030	118 715	166 824	84 154	145 436
- Quote part de subventions	18 343	1 339	1 175	1 175	3 637	28 267
- Valeur nette comptable des cessions	12 804	0	0	0	0	464 082
- Opérations patrimoniales		176 963	0	0	5 300	374 150
Opérations d'équipement :	610 376	999 706	605 090	631 007	1 248 513	803 571
- voir détail ci-dessous						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	962 788	1 550 984	950 440	1 072 700	1 577 555	2 269 610
EVOLUTION	19 %	61 %	-39 %	13 %	47 %	44 %

Les opérations d'équipement par catégorie sur les 6 dernières années sont les suivantes :

N°	OPERATIONS	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions Année 2017
OP24	Grosses réparat° s/bâtiments	61 532	194 481	254 524	168 342	97 834	191 608
OP48	Voirie - Parking	52 822	613 517	82 143	173 091	224 736	354 762
OP58	Equipement scolaire	10 153	36 268	27 414	12 385	23 741	17 560
OP59	Opérations foncières	320 675	55 902	27 612	118 254	740 880	28 821
OP65	Environnement	12 121	5 000	9 816	5 866	2 743	3 600
OP66	Equipement mairie	99 999	59 576	53 500	36 244	100 319	30 920
OP70	Equipemt divers (Stade/asso)	11 875	2 047	118 755	4 662	28 152	7 056
OP72	Enfouissement de réseaux	0	0	0	0	0	0
OP74	Equipt CLSH Enf. Jeunesse	1 055	1 074	723	4 888	6 608	1 771
OP75	Multimédias	23 925	23 901	11 176	9 591	18 867	25 415
OP80	Eclairage public	6 355	0	0	74 180	535	108 440
OP84	Projets divers	0	2 747	14 471	18 612	0	28 130
OP87	Multi accueil 24 places	8 812	5 193	4 907	1 898	2 296	3 172
OP90	RAM	1 050		50	2 993	1 802	2 316
	TOTAL GENERAL	420 650	610 374	999 706	605 091	1 248 513	803 571

Opération 24 : Toiture, isolation et menuiseries salle des fêtes, ombrage cour école, peintures écoles primaire bourg

Opération 48 : Travaux giratoire Val de l'Eyre, travaux d'accessibilité voirie, piste forestière 1^{ère} tranche

Opération 58 : Equipement informatique pour les écoles, centrifugeuses restauration scolaire

Opération 59 : Assistance conseil, entrée de ville

Opération 66 : Tracteur Kubota, mobilier tous services

Opération 75 : Serveur Mairie et licences informatiques

Opération 80 : Rénovation des éclairages publics Avenue de la Possession, rue de la Prairie et du giratoire Val de l'Eyre

Opération 84 : Agrès piste cyclable et lac de Croix d'Hins

L'endettement du Budget principal et endettement consolidé avec les budgets rattachés :

L'endettement en valeur et par habitant :

L'évolution de l'encours de la dette du **budget principal** est la suivante :

L'encours de dette (Budget Principal)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	1 973 754	1 766 287	2 773 996	2 548 536	2 319 614	2 683 663
Emprunts réalisés en cours d'année	0	1 206 655	0	0	600 000	0
Remboursst de capital de l'exercice	207 467	198 946	225 460	228 922	235 951	243 396
Capital restant dû au 31 décembre	1 766 287	2 773 996	2 548 536	2 322 941	2 683 663	2 440 267
Dette par habitant au 31 décembre (Marchepime)	399	604	547	498	568	514
Région Aquitaine (strate)	1 241	1 336	964	984	998	n.c.
Nationale (Strate)	902	1 040	1 056	1 073	916	n.c.

L'évolution de l'encours de la dette **consolidé budgets principal et rattachés** est la suivante :

Encours de dette (tous budgets M14 consolidés)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	4 052 854	3 712 937	4 588 196	4 230 286	3 868 914	4 100 513
Emprunts réalisés en cours d'année	0	1 206 655	0	0	600 000	0
Remboursst de capital de l'exercice	339 917	331 396	357 910	361 372	368 401	375 846
capital restant dû au 31 décembre	3 712 937	4 588 196	4 230 286	3 868 914	4 100 513	3 724 667
Dette par habitant tous budgets	873	1 037	922	830	867	785

Evolution prévisible des remboursements d'emprunts à partir de 2018

Sans nouveaux emprunts, le niveau des remboursements commence à se réduire à compter de 2019. Le capital annuel remboursé passe ainsi de 251 K€ (hors prêt relais) à 184 k€

Année	Dette au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2018	2 440 266,93	851 109,16	81 055,98	932 165,14	1 589 157,77
2019	1 589 157,77	184 108,53	64 135,09	248 243,62	1 405 049,24
2020	1 405 049,24	158 314,10	57 074,38	215 388,48	1 246 735,14
2021	1 246 735,14	122 351,98	50 804,72	173 156,70	1 124 383,16
2022	1 124 383,16	126 360,67	45 748,36	172 109,03	998 022,49
2023	998 022,49	130 534,12	40 527,25	171 061,37	867 488,37
2024	867 488,37	134 844,04	35 169,71	170 013,75	732 644,33
2025	732 644,33	116 068,10	29 564,60	145 632,70	616 576,23
2026	616 576,23	90 648,06	24 854,71	115 502,77	525 928,17
2027	525 928,17	67 556,39	20 969,18	88 525,57	458 371,78
2028	458 371,78	70 308,79	18 216,78	88 525,57	388 062,99
2029	388 062,99	73 218,73	15 306,84	88 525,57	314 844,26
2030	314 844,26	76 226,58	12 298,99	88 525,57	238 617,68
2031	238 617,68	79 358,43	9 167,14	88 525,57	159 259,25
2032	159 259,25	82 612,85	5 912,72	88 525,57	76 646,40
2033	76 646,40	76 646,40	2 511,14	79 157,54	0,00

La fiscalité directe locale :

EVOLUTION DES PRODUITS DE LA FISCALITE DEPUIS 2010 EN K EUROS

Année	TH	Evolution TH	TFB	Evolution TFB	TFNB	Evolution TFNB	TP/CFE	Evolution TP/CFE	Total	Evolution totale
2012	1 076	5,4%	704	5,4%	19	-5,0%	64	3,2%	1 863	5,2%
2013	1 120	4,1%	746	6,0%	21	10,5%	62	-3,1%	1 949	4,6%
2014	1 140	1,8%	796	6,7%	24	14,3%	65	4,8%	2 025	3,9%
2015	1 244	9,1%	876	10,1%	25	4,2%	75	15,4%	2 220	9,6%
2016	1 289	3,6%	915	4,5%	26	4,0%	81	8,0%	2 311	4,1%
2017	1 369	6,2%	978	6,9%	27	3,8%	81		2 455	6,2%

A partir de 2017, la compétence économique et le produit fiscal induit ont été transférés à la COBAN. Afin de rendre comparable les différentes années, le produit fiscal de CFE bien que non perçu par la commune est intégré dans le tableau.

Les impôts locaux :

Données 2015 issues fiche financière DGFIP

47% des recettes pour 48% en moyenne pour la strate : 2 399 k€

En euros par habitant					
Impôt	Marcheprime	Strate Région	Ecart	Strate Nationale	Ecart
Taxe Habitation	272	276	-4	333	-61
Taxe Foncière	197	252	-55	251	-54
Total communal	469	528	-59	584	-115
Taxe Ordures Ménagères	124	97	27	92	32
Total Global	593	625	-32	676	-83

Valeur moyenne 2015 en € habitant de la fiscalité territoriale

NB : TOM : -26 € / habitant entre 2012 et 2015

Données 2016 issues fiche financière DGFIP

50% des recettes pour 50% en moyenne pour la strate : 2 487 k€

En euros par habitant					
Impôt	Marcheprime	Strate Région	Ecart	Strate Nationale	Ecart
Taxe Habitation	281	285	-4	306	-25
Taxe Foncière	205	272	-67	258	-53
Total communal	486	557	-71	564	-78
Taxe Ordures Ménagères	117	113	4	87	30
Total Global	603	670	-67	651	-48

Valeur moyenne 2016 en € habitant de la fiscalité territoriale

NB : TOM : -33 € / habitant entre 2012 et 2016

En 2017, la COBAN a de nouveau pratiqué une baisse du taux de la TEOM pour Marcheprime, en raison de l'uniformisation des taux entre les communes de la COBAN.

Les perspectives 2018 :

Conformément au DOB de l'année précédente, il y a une baisse du résultat comptable et récurrent 2017 par rapport à 2016, mais moindre que prévue grâce à la maîtrise des dépenses et à la bonne tenue des recettes fiscales. La baisse des résultats est principalement liée à l'absence de reversement des budgets de lotissement vers le budget principal. Les gains liés à la dynamique des bases et des taux sont masqués par la baisse des dotations.

Pour l'année à venir, à périmètre constant et compte tenu des informations connues, le résultat devrait évoluer dans le sens suivant :

Valeurs en K€	Résultat comptable	Résultat réel récurrent	Commentaires
Résultat 2017 prévisionnel	150	255	
Baisse de la DGF	0	0	
Glissement vieillesse tech	-26	-26	Taux moyen de 1%
Réforme RIFSEEP	-25	-25	CM du 21/12/2017
Reversement budgets annexes	0		A déterminer
Base des impôts locaux	28	28	Augmentation de 1,2%
Suppression abattement général TH	20	20	Base 41 € soit 1,4%
Dynamique DGF par la population	4	4	Environ 1% sur la DGF
Dynamique Impôts par la population	23	23	Une quinzaine de logement
Inflation sur les frais généraux	-20	-20	Gasoil / Autres
Perte sur arrêts CAE	-82	-82	Simulation contrat par contrat
Résultat 2018 à périmètre constant	72	177	
Variation	-78	-78	

En conséquence et conformément à l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques N°2018-32 du 22 janvier 2018, les objectifs chiffrés d'évolution doivent être donnés sur les points suivants :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour 2018 qui sont dus : A la progression des charges de personnel de 133k€, liée au Glissement vieillesse, à la réforme RIFSEEP et la suppression des CAE, sachant que nous ne nous positionnons pas pour une progression de la masse salariale et à la stabilité des autres dépenses.
- L'évolution des besoins de financement pour 2018 : Il n'est pas prévu de souscrire à un nouvel emprunt. Il est à noter que la commune procèdera au remboursement de ses emprunts, y compris le prêt relais, pour un total de 975k€. Nous pourrions nous appuyer sur les recettes exceptionnelles nettes de la fin de l'année 2017 (cession Axanis et cession Coban pour Réganeau), soit plus de 800k€.

Les projets d'investissements 2018 au Budget principal :

L'année 2018 verra la poursuite des projets déjà engagés sur 2017 et pour lesquels, soit les études ont débuté, soit les travaux ont déjà été engagés. Les restes à réaliser en dépenses sont de 293k€ et portent essentiellement sur :

- L'opération 24 : Entretien des bâtiments : Huisseries de la salle Péreire, tranche 3 pour 25k€ et peintures de l'Ecole Primaire du bourg pour 29k€
- L'opération 48 : Voiries : Piste Monérol – tranche 2 pour 71k€
- L'opération 59 : Opérations foncières : Frais d'études pour la restructuration de la zone de la Source Nord (Friche industrielle)
- L'opération 66 : Equipement Mairie : 34k de remplacement de véhicules (camion benne)
- L'opération 84 : Divers : Participation à la COBAN au PEI, 1^{ère} tranche pour 54 k€

A ces Restes à Réaliser, s'ajouteront les programmes pluriannuels, pour un budget net de l'ordre de 250k€, à savoir notamment,

- La rénovation des voiries et trottoirs
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments et voiries aux personnes handicapées
- Les travaux d'amélioration des écoles
- L'installation ou le remplacement de mobilier urbain
- L'amélioration de l'éclairage public
- L'aménagement des espaces publics
- Les investissements divers annuels (scolaire, Alsh, Multi-accueil et Ram, équipement Mairie, etc)

De nouvelles opérations ou dossiers seront également lancés sur l'exercice 2018, pour un budget net à réaliser sur 2018 de l'ordre de 350k€, à savoir pour les principaux :

- L'entretien des pistes forestières (rue de la Lande du Phys)
- La réfection de l'Allée de la Source
- L'Aménagement des plateaux surélevés sur l'Avenue de la Côte d'Argent (Centre bourg)
- La démolition de l'ancienne boulangerie du Centre bourg et la réalisation d'un rond-point
- La rénovation des toitures de l'école Maternelle et de la Mairie.

Comme chaque année, le budget intégrera également certains projets à réaliser sur 2019 afin de pouvoir établir les dossiers de demande de subventions (exemple : rénovation intérieure de la salle des fêtes).

La stratégie budgétaire :

Les dotations de l'Etat se réduisant encore, malgré tous nos efforts, une augmentation complémentaire du taux d'imposition sera nécessaire pour aborder 2018. Cet effort supplémentaire a déjà été demandé, compte tenu de la suppression de l'abattement général à la base de 41€, prise en conseil municipal en date du 27 septembre 2017, conduisant à une augmentation équivalente du taux de la Taxe d'Habitation de 1,4%. Nous proposerons de ne pas augmenter la Taxe d'Habitation. Pour la Taxe Foncière, nous proposerons une augmentation de 1,5% sur la Taxe Foncière et sur la Taxe Foncière du non bâti pour 2018. Au niveau de l'investissement, il n'est pas prévu de faire d'emprunts en 2018. Les remboursements du prêt relais et des autres emprunts s'effectueront cette année. Ceux-ci s'effectueront grâce aux cessions Axanis et Réganeau. Pour 2019, nos budgets de fonctionnement pourront être réalimentés en trouvant des recettes récurrentes, par l'élargissement de la base d'imposition. Nous allons avoir une progression de la population qui sera mesurée, pour gérer ce flux à travers les écoles, les aménagements, les associations, les besoins de locaux. Cette population aura un effet positif sur nos recettes. D'autre part, au niveau de l'investissement, nous avons encore des opérations qui sont en attente, dont la zone d'activités de Croix d'Hins, 18 hectares de foncier disponibles, gérés par la COBAN. Mais nous suivons le dossier de très près. Nous cherchons à vendre ces terrains dans les meilleures conditions possibles. 2019 reste une échéance possible pour cette zone. Nous avons également les terrains des Catalpas qui sont disponibles. Nous aurons par ailleurs, de nouvelles marges d'endettement, en raison de la forte baisse des annuités. L'idée n'est pas de partir sur de nouveaux emprunts, mais nous aurons cette capacité si nécessaire, dans les années à venir.

Les Budgets annexes rattachés au Budget principal

Le budget Equipement Culturel

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Produits de fonctionnement	558 197	537 705	543 296	536 753	567 878	582 861
Dépenses de fonctionnement	401 961	405 645	406 544	402 454	403 666	442 066
° Dont achats et charges externes	175 175	173 845	169 934	147 869	172 752	191 299
° Dont charges de personnel	110 403	114 149	123 386	146 134	129 090	147 685
° Dont charges financières	81 074	75 817	70 633	65 449	60 318	55 081
Résultat comptable	156 236	132 060	136 753	134 298	164 212	140 794
Capacité d'autofinancement brut (RRF - DRF)	101 764	130 658	155 012	153 865	182 283	165 361
Remboursement du capital de dette	132 450	132 450	132 450	132 450	132 450	132 450
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	-30 686	-1 792	22 562	21 415	49 833	32 911

Rappel du niveau des investissements depuis 2012 :

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Dépenses d'investissement : opérations	16 550	3 635	6 217	16 961	25 105	22 549

« Sur le budget Equipement Culturel, un effort particulier sera fait en matière d'investissement. On a attribué un budget plus important cette année au Régisseur, environ 50k€ pour l'achat du matériel suivant : Une nouvelle sonorisation pour 32k€, une mise à niveau des installations électriques pour 13k€, et 5k€ pour divers investissements éventuels. »

Le Budget CCAS

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Produits de fonctionnement	36 662	36 846	40 093	25 293	29 820	82 255
° Dont Subvention commune	27 319	25 000	35 608	20 000	23 570	64 461
Dépenses de fonctionnement	30 123	32 804	34 709	24 639	26 211	88 873
° Dont achats et charges externes	18 165	17 011	18 292	18 458	15 562	83 254
° Dont charges de personnel	68	108	108	0	252	144
° Dont charges de gestion courante	11 890	15 685	16 309	6 181	5 482	5 475
Résultat comptable	6 539	4 042	5 384	654	3 609	-6 618

En 2017, le CCAS a opéré un reversement vers le budget principal du montant des charges de personnel de 2 agents. La subvention communale a été augmentée en conséquence. Le résultat comptable de 2017 est négatif, afin d'absorber une partie du résultat cumulé reporté passé de 13k€.

Le Budget de la Caisse des Ecoles

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Produits de fonctionnement	45 000	42 665	40 232	39 387	38 465	25 890
° Dont Subvention commune	38 635	35 000	40 077	39 000	38 465	25 890
Dépenses de fonctionnement	38 788	38 243	37 437	39 569	33 890	34 586
° Dont achats et charges externes	38 788	38 243	37 437	39 569	33 890	34 586
Résultat comptable	6 212	4 422	2 795	-182	4 575	-8 696

Il a été décidé en 2017 de mettre la Caisse des écoles en sommeil pendant 3 ans. De ce fait, la subvention communale a été minimisée pour arriver à un résultat cumulé de l'ordre de 3k€. Ce résultat sera reversé au budget général dans 3 ans.

Les budgets annexes autonomes

Le budget Eau

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Produits de fonctionnement	58 382	96 787	85 999	50 843	59 558	66 750
Dépenses de fonctionnement	49 361	50 693	51 408	44 719	47 682	53 795
° Dont achats et charges externes	8 941	9 342	9 652	3 644	7 282	14 093
° Dont charges financières	6 444	5 776	5 109	4 428	3 753	3 055
Résultat comptable	9 021	46 094	34 591	6 124	11 876	12 955
Capacité d'autofinancement brut (RRF - DRF)	31 195	53 339	64 133	34 869	40 452	41 104
Remboursement du capital de dette	15 921	16 087	16 260	16 442	16 632	16 830
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	15 274	37 252	47 872	18 427	23 820	24 274

Rappel du niveau des investissements depuis 2012 :

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Dépenses d'investissement : opérations	0	1 196	33 815	6 668	0	6 545

Les études et travaux prévus pour l'exercice 2018 sont constitués de la sectorisation du réseau pour une valeur globale d'environ 81k€. Ces travaux seront autofinancés, compte tenu du résultat global reporté de l'ordre de 111k€. Il n'y aura donc pas d'emprunt à effectuer puisque l'on pourra puiser sur cette somme, pour auto financer la sectorisation.

Encours de dette (Budget EAU)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	164 481	148 559	132 472	116 212	99 770	83 138
Emprunts réalisés en cours d'année						
Remboursement de capital de l'exercice	15 921	16 087	16 260	16 442	16 632	16 830
Capital restant dû au 31 décembre	148 559	132 472	116 212	99 770	83 138	66 308

Le Budget Assainissement

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Produits de fonctionnement	234 126	392 243	297 816	332 821	247 649	306 526
° Dont Participation Financement de l'Asst Collectif PFAC	16 750	81 000	17 250	129 000	16 000	84 000
Dépenses de fonctionnement	67 924	103 543	148 149	159 020	181 062	207 908
° Dont achats et charges externes	5 232	8 398	7 240	0	5 017	11 280
° Dont charges financières	23 240	28 298	53 309	63 471	68 447	64 230
Résultat comptable	166 202	288 700	149 666	173 800	66 586	98 618
Capacité d'autofinancement brut (RRF - DRF)	176 591	167 233	215 612	247 420	124 746	142 501
Remboursement du capital de dette	37 314	47 214	59 243	79 881	87 958	110 475
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	139 277	120 019	156 369	167 539	36 788	32 026

Le résultat est en baisse sur ces deux dernières années en raison d'un faible nombre de PFAC. Mais en 2018, nous prévoyons une progression significative du nombre de PFAC, en raison de la fin des chantiers des différents projets en cours : Pichet/Domofrance et Laurisse en Centre Bourg, aux Sittelles, rue Daniel Digneaux, logements sociaux à Maeva et Croix d'Hins....

L'augmentation de 2,5% du tarif de l'assainissement décidée lors du conseil municipal du 17 novembre 2017 a pour but de faire face au pic de remboursement des emprunts et le besoin toujours important de mise à niveau du réseau.

Rappel du niveau des investissements depuis 2012 :

LIBELLES	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Prévisions 2017
Dépenses d'investissement : opérations	360 781	104 903	1 457 669	1 796 757	2 502 616	315 723

En 2017, ont été engagés les travaux d'assainissement sur le réseau collectif de Croix d'Hins (tranche ferme et optionnelle pour une valeur globale de 1120k€). Le total engagé sur 2017 est de 304k€, le solde de 816k€ étant repris sur 2018 en Restes à Réaliser. Sont également programmés, les travaux suivants : Rénovation du réseau de la Cité Brettes et divers travaux sur le réseau collectif.

Encours de dette (Budget ASSAINISSEMENT)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 1er janvier	319 889	632 574	585 360	1 515 730	2 011 849	1 923 891
Emprunts réalisés en cours d'année	350 000		990 000	576 000		300 000
Remboursement de capital de l'exercice	37 314	47 215	59 630	79 881	87 958	110 475
Capital restant dû au 31 décembre	632 574	585 360	1 515 730	2 011 849	1 923 891	2 113 416

Monsieur le Maire donne la parole aux élus pour le débat : « Je vois que personne ne prend la parole. On pourrait dire que la présentation a été effectuée, que le débat a eu lieu, même s'il n'a pas eu lieu et que l'on peut le valider ».

Monsieur MARTINEZ, conseiller municipal de l'opposition prend la parole : « Vous savez que l'on ne valide pas un rapport d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire lui répond : « On constate, ne jouons pas sur les mots ! »

Monsieur MARTINEZ poursuit : « Il n'y a pas de délibération, si ce n'est un acte par rapport à ce qui a été présenté. Je voudrais intervenir sur plusieurs points. Je souhaite revenir sur le débat d'orientation budgétaire que vous avez eu il y a un an. Je soulignais 3 points à l'époque, qui me paraissaient importants. Ce qui est important dans un rapport d'orientations budgétaires, c'est de tenir compte des administrés de notre localité, en l'occurrence des Marcheprimais. J'ai l'impression que l'on n'en parle pas. Vous nous envoyez des tableaux évolutifs depuis 2012 jusqu'en 2017 et à aucun moment, vous ne précisez l'impact qui me paraît le plus important, celui que le marcheprimais va voir dans son évolution budgétaire. Or ; c'est vrai que vous parlez du macroéconomique, de la situation internationale, du nationale pour arriver au local. Il y a un an, je suis intervenu, car arrivait la succession du Président américain Donald Trump et je disais « qu'on allait subir au moins 3 événements : Le premier, une évolution de l'inflation, plus précisément des taux d'intérêt, des crédits et on remarque que cela ne vient pas toujours tout de suite. Mais dans les 2 derniers mois, les taux des prêts sur 10 ans ont presque doublé. Il y a donc des prémices des augmentations des taux. Certes, les taux étaient très bas. Mais le taux de 0,6% octroyé sur 10 ans est monté aujourd'hui à plus d'1%. Cela peut impacter ceux

qui veulent emprunter. Je parlais aussi du protectionnisme américain, par un tel Président. Vous avez mentionné son imprévisibilité. Au-delà de la politique, cela concerne la stabilité de la paix. Mais en ce qui concerne le Marcheprimais, cela a un impact sur le prix du baril du pétrole, qui n'est pas certes à hauteur maximum de 100 dollars du baril, mais qui a augmenté. Et en plus, le gouvernement a décidé d'augmenter le prix du carburant. Cela a impact sur le panier de la ménagère, du Français en général, mais aussi du marcheprimais. L'instabilité boursière de ces derniers jours confirme que l'inflation aura des conséquences, dont 1,2%. Cela aura un impact sur les prix et sur la capacité de dépenses du marcheprimais. C'est dommage qu'après toutes ces remarques, on puisse entendre ce soir une augmentation de 1,5% de la Taxe Foncière. Et lorsque vous glorifiez à la page 15 de votre présentation, sur le fait que la prévision de 2017 par rapport à 2016, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement de 2,4%, vous oubliez de dire que ce taux est une augmentation de 114k€ qui correspond précisément à peu près à 100 € de l'augmentation des impôts et taxes pour la commune de Marcheprime. C'est-à-dire que l'augmentation des recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 correspond tout simplement à l'augmentation des impôts et des taxes. Vous dites qu'il ne peut y avoir de recettes que si on augmente systématiquement chaque année les impôts. Donc, c'est facile de dire qu'il y a une diminution de la taxe des ordures ménagères. Elle a été décidée au sein de la communauté d'agglomération, la COBAN, jusqu'en 2019. Mais ce n'est pas une raison pour augmenter les impôts localement. C'est facile de dire qu'il y a une baisse à un niveau et donc on peut se permettre d'augmenter les impôts. Vous taxez une fois de plus le marcheprimais. C'est bien dommage, et vous comprendrez bien que lors du vote, nous serons contre. Parce qu'augmenter encore de 1,5%, c'est oublier toutes les augmentations continues et permanentes et constantes qui font fuir certains marcheprimais, car ils sont surtaxés sur Marcheprime. »

Monsieur SERRE intervient : « Vous parlez de faire fuir les marcheprimais. Le prix du foncier sur Marcheprime est à un niveau très élevé, avec une progression très rapide sur les 2 à 3 dernières années. Le foncier flambe et les promoteurs font progresser les tarifs. Il y a 4 ans, nous étions sur des tarifs de 100 à 150€ le mètre carré. Sur les 2 derniers lotissements, nous étions à 100 à 120 euros le mètre carré. Et aujourd'hui, sur des lots qui sont moins bien placés, le mètre carré est à 230€. Je ne vous rejoins pas dans le fait que nous faisons fuir les marcheprimais qui sont sur place. Par contre, arriver à attirer ou à maintenir des jeunes qui voudraient s'installer, c'est compliqué, parce que le tarif du foncier est élevé. On manque de fonciers à disposition. Je vous rejoins sur votre analyse sur les taux d'emprunts qui sont en train de remonter. Aujourd'hui, on est sur un frémissement. Mais, je pense que la tendance est lancée. Maintenir nos jeunes sur Marcheprime est effectivement un problème, c'est un sujet qu'il va falloir travailler. Par contre faire fuir, je vous laisse la paternité de cette assertion ».

Monsieur MARTINEZ lui répond : « Monsieur SERRE, nous ne parlons pas de la même population. La problématique des jeunes n'est pas propre à 2017 ou 2018. Elle est propre à des décennies précédentes, où à partir du moment où il y a une pression sur le foncier, c'est à la collectivité et uniquement à elle de résoudre le problème de retenir sa jeunesse ou non. Ce n'est pas pour rien qu'il y a eu un premier lotissement communal. Ce n'est pas pour rien qu'il y a eu un deuxième lotissement communal. La seule manière de maintenir notre jeunesse sur le territoire, c'est de gérer son foncier et de faire en sorte que nous puissions être aménageur comme nous l'avons fait, lors du 1^{er} et 2^{ème} lotissement communal. A partir du moment où vous passez par le privé, il y a une flambée des prix. Il y a un rapport offres/demandes qui fait que sur la commune de Marcheprime, les jeunes ne pourront plus être propriétaires. La seule possibilité pour que notre jeunesse reste et devienne propriétaire, c'est que la collectivité gère le foncier et puisse faire des opérations comme on a pu déjà le faire. Nous n'avons pas d'autres manières. Quand je parle de faire fuir, je parle de ces marcheprimais qui ont vu au travers du temps, de ces anciens qui sont là depuis 10 ou 15 ans, l'évolution, et qui comparent avec d'autres communes autour du Bassin, ou ceux qui viennent de la région bordelaise et qui viennent sur Marcheprime et qui voient au travers de l'impôt local qui doit être le reflet du service rendu, qu'il n'y a pas d'équivalences. C'est ce que je veux dire par « faire fuir ». A toutes occasions, ces marcheprimais vont vouloir aller ailleurs, parce qu'une imposition continue, permanente et toujours de plus en plus importante fait fuir le marcheprimais. Ce n'est pas tout à fait la même population. Il faut retenir la jeunesse, sinon, on arrivera à un vieillissement de la population. Et on a besoin que cette population se renouvelle. Il ne faut pas devenir à l'instar d'Arcachon ou d'Andernos demain, une commune de personnes de plus de 50 ans. Il faut renouveler cette population et garder, pour celles qui le désirent, la jeunesse sur notre territoire et pour cela, c'est la collectivité qui doit le faire ».

Monsieur GRATADOUR Adjoint à la Vie scolaire Enfance et Jeunesse, prend la parole : « Certes, je trouve que c'est toujours dommageable les augmentations d'impôts, mais lorsque c'est bien utilisé, cela ne me choque pas. La commune n'est pas bâtisseur. Mais je pense que les deniers publics sont bien réinjectés, pour préserver la qualité de vie sur Marcheprime, dans nos écoles, dans notre large tissu associatif. Cela contribue à faire rester les marcheprimais et je ne suis pas d'accord avec vous concernant la fuite de Marcheprime ».

Monsieur le Maire répond : « Cela dépend où l'on se positionne, dans la majorité ou dans l'opposition dans les différentes communes. La problématique est que la commune n'est pas propriétaire du foncier. On a pu à un moment donné, parce nous avons eu une opportunité, récupérer des terrains. Aujourd'hui, 90% du territoire appartient à un seul propriétaire, donc c'est difficile. C'est pour cela, que l'on a bâti notre PLU, sur des terrains qui existaient au centre Bourg, où depuis quelques années, on avait des difficultés de compréhension sur le prix, et qui nous ont obligés à aller un peu plus loin, d'un autre côté, sur des terrains qui n'appartiennent pas à la collectivité, mais qui

appartiennent à un propriétaire, mais auxquels la collectivité et mon Adjointe Karine prêtent attention. Mais, ceci est un faux débat et vous aimez bien amener ce débat de la fuite des jeunes. Vous amenez ce spectre. Nous faisons très attention à ce que les jeunes puissent avoir, peut-être pas tout ce qu'ils voudraient, mais on les aide à mettre le pied à l'étrier. Je vais vous donner quelques exemples : C'est Maéva, avec Khor Immobilier où je pense que c'était abordable ; les projets futurs vont sortir, au niveau de l'hôtel de la gare, ou de Testemaure Nord, il y aura des appartements ou des terrains. Certes, aujourd'hui, les promoteurs constatent que les terrains sont à 120k€ et font 500 m². Avant, pour 120k€, on avait 2000m². Malheureusement, le prix est toujours le même, et ce sont les surfaces qui diminuent. Et encore, je ne souhaite pas descendre en dessous de 500m² à plus ou moins 5% ou 10%. Nous avons reçu aujourd'hui une DIA à Croix d'Hins : pour 540m², le prix est de 130k€. On est 243€/m². Et je ne suis pas sûr que le terrain soit viabilisé. Alors que lorsque nous avons vendu des terrains, nous avons toujours viabilisé. Il ne faut pas toujours nous le répéter. Je suis élu depuis des années et je suis habitant de Marcheprime bien avant vous. Je suis arrivé à Marcheprime, en 1970. Donc, pas de leçons de ce côté-là. J'ai vu Marcheprime grandir et se développer. Aujourd'hui, avec le train et le cadencement, nous sommes à 20 minutes de Bordeaux et il y a un engouement sur notre territoire. Et on essaie toujours de faire attention, justement à travers ces projets d'aménagements que nous avons. On cherche à avoir quelques terrains à bâtir. On cherche aussi à avoir des petites maisons de ville, des appartements (T2 ou T3, T4), bien que les promoteurs ne veuillent pas de T4. Ces appartements permettront aux jeunes de s'installer. Et j'en rencontre beaucoup et plus que vous. Et lorsque l'on parle de ces projets, cela leur permet de mettre le pied à l'étrier aujourd'hui. Il faut arrêter de brandir toujours ce spectre-là. La collectivité n'est pas un aménageur, mais nous y faisons très attention, ainsi qu'aux deniers publics. Je fais attention aux marcheprimais, pour qu'ils puissent retrouver ou trouver de quoi se satisfaire. Je ne vais surtout pas défendre des personnes qui vont au-delà du raisonnable dans la proposition de leur terrain ».

Monsieur MARTINEZ intervient : « Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire des contre-vérités ! »

Monsieur le Maire réplique : « Moi non plus ! Je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi »

Monsieur MARTINEZ reprend : « Bien sûr ! Si je ne vous avez pas poussé un certain temps à faire des lotissements communaux, ils n'existeraient pas aujourd'hui ! »

Monsieur le Maire répond : « Mais si ! »

Monsieur MARTINEZ continue : « Pour cause, je vais vous donner 2 exemples, Monsieur le Maire. Les 2 opérations où vous avez pris des aménageurs pour faire la globalité des surfaces qui nous appartenaient sont les opérations des Catalpas et l'ex-premier lot de Maéva. Ces 2 terrains fonciers qui appartenaient à la commune et qui par l'aménagement qui était proposé permettait de faire des lots qui auraient pu être gérés par la commune. Et je l'ai déjà dit en délibération, à la fois pour l'une et pour l'autre. Ils auraient pu être vendus à un prix beaucoup plus raisonnable, s'ils avaient été vendus en direct, pour 2 intérêts ; le 1^{er} intérêt : Satisfaire les jeunes marcheprimais, comme on a pu le faire pour le 1^{er} et 2^{ème} lotissement communal et le 2^{ème} pour un intérêt financier de la collectivité qui aurait gagné d'avantage, quand on voit le prix bradé et j'insiste sur ce mot, où vous vendez en deçà du prix que vous avez pu proposer, pour l'Ecole Privé, pour l'ex hypothétique 2^{ème} zone commerciale, où vous avez vendu à 70€ le mètre². Et vous vous permettez de vendre 10 ans plus tard à des aménageurs, en deçà de ces prix-là. Donc, on aurait pu faire des opérations beaucoup plus intéressantes. C'est comme se précipiter à vendre 2 lots, du 1^{er} lotissement communal à l'EHPAD ; aujourd'hui, on voit le résultat ».

Monsieur le Maire répond : « C'est votre point de vue et ce n'est pas le mien ! »

Monsieur MARTINEZ reprend : « Un petit détail, Monsieur Serre, sur votre présentation, vous disiez qu'il n'y avait pas d'emprunts en 2018 ».

Monsieur SERRE intervient : « Effectivement sur les budgets M14, c'est-à-dire sur le budget principal qui est lié, par contre sur les budgets annexes et je l'ai indiqué dans ma présentation, il y a 300k€ d'emprunts sur l'assainissement ».

Monsieur MARTINEZ poursuit : « C'était pour le préciser, car il est à l'ordre du jour ce soir. Vous n'avez pas parlé de l'évolution des charges du personnel, quant à l'évolution de la réforme des rythmes scolaires, même si cet impact n'apparaîtra qu'au deuxième semestre de l'année 2018. Et vous n'en avez pas fait état ».

Monsieur SERRE répond : « J'ai du mal à mesurer l'impact que cela va avoir. On a des éléments sur la réduction de la masse salariale, suite à la suppression programmée des TAP. Il nous reste un mois et demi, pour mesurer ceux-ci. Nous aurons à la fois des aspects positifs et négatifs. Nous avons un accompagnement suite à la mise en place des TAP ou des NAP qui disparaissent ; l'accompagnement de l'Etat va disparaître aussi. Il faut que j'arrive à mesurer l'impact net et les différents postes qui seront impactés ».

Monsieur GRATADOUR intervient : « On a eu récemment des éléments d'annonces par rapport au retour de la semaine à 4 jours. Comme les NAP sont supprimés, les subventions de la CAF s'arrêtent. Par contre, Jeunesse et Sports nous a annoncé une éventuelle aide sur le « Plan mercredi ». Mais nous n'avons aucun détail sur ses éléments qui je l'espère, je l'ai évoqué au Sous-Préfet, arriveront avant le 30 juin prochain, pour préparer la rentrée scolaire. Nous attendons des éléments complémentaires au mois de mars, concernant un possible PEDT avec les accueils périscolaires. Il y aura des dérogations sur l'encadrement. Ce qui impactera sur les formules de calcul du personnel. N'ayant pas ces éléments, nous ne pouvons pas vous les présenter ce soir et la commission éducative sera la première renseignée, avant d'éventuels débats ».

Monsieur le Maire dit : « Ne vous emballez pas trop sur les éventuelles aides de l'Etat. Mais restons très prudents »

Monsieur SERRE poursuit : « J'espère que l'impact financier sur 2018 sera relativement neutre. Ce sera les années suivantes que cela va bouger ».

Monsieur MARTINEZ demande : « Concernant les projets d'investissement, vous pouvez nous dire quels sont les volontés ou les désirs d'investir autant sur la piste de Monérol : tranche 2 (71k€). La tranche 1 était de 150k€ ? »

Monsieur SERRE répond : « Elle était plus importante, en effet, mais on a 80% de subventions. Sur notre budget, c'est relativement modéré ».

Monsieur SIMORRE, Adjoint au Maire, chargé des Réseaux et Voiries, répond : « C'est l'ensemble des travaux qui coûtaient 150k€ »

Monsieur MARTINEZ n'est pas d'accord : « C'est 150k€ + 71k€ »

Monsieur le Maire intervient : « Il y avait en plus la route de la Vieille Possession, en continuité de la piste de la Rue du Colonel Robert Picqué, vers le pont de pierre, à droite ».

Monsieur SIMORRE confirme.

Monsieur MARTINEZ demande : « Mais on peut connaître les raisons ? Parce que c'est une piste intercommunale qui va jusqu'à Audenge, qui est fermée à la circulation au public. Mais pourquoi, investit-on sur cette piste 220k€, même si on a 80% de subventions ? Pourquoi mettre 45k€ sur cette piste-là en particulier, par rapport à d'autres ? ».

Monsieur le Maire répond : « La piste de Monérol était un champ de mines. Donc, elle a été restaurée avec un nouveau concept et en plus, nous avons des aides ».

Monsieur SIMORRE confirme : « Nous avons 40% d'aides du Département et 40% d'aides européennes, de l'Etat »

Monsieur le Maire continue : « C'était nécessaire. D'ailleurs, nous y plaçons des barrières qui sont malheureusement quelquefois enlevées. On y met de l'argent public. Mais, c'est pour les ayant droits, les chasseurs et les propriétaires forestiers. Il n'y en a pas beaucoup dans ce secteur. Mais ce sont surtout les débardeurs qui dégradent la piste ».

Monsieur SIMORRE dit : « Il faut souligner quand même que lors des dernières interventions de débardage, la piste n'a pas été abîmée ».

Monsieur le Maire demande : « Que voulez-vous dire par cette piste et pas les autres ? Quelles autres pistes ? Celle de la Lande du Phys ? »

Monsieur SERRE intervient : « Sur le plan budgétaire, cela représente 90k€ en 2017 »

Monsieur MARTINEZ répond : « Je vais en évoquer une, celle que les collégiens à l'époque prenaient et qui est celle de notre commune voisine, celle de La Source qui est aussi une piste intercommunale et qui elle aussi est non ouverte au public et qui a été souvent fréquentée par des adolescents, des jeunes de Lacanau de Mios »

Monsieur SIMORRE répond : « Je pense que tu n'as pas assisté à la dernière réunion. C'est une route privée. Elle n'appartient pas à la commune ».

Monsieur MARTINEZ répond : « J'entends bien, mais celle de Monérol n'appartient pas à la commune non plus. Il y a eu des sacrées discussions avec Groupama et j'en ai fait partie. Ne rentrons pas dans des domaines un peu flous »

Monsieur le Maire réplique : « La problématique de la Source, c'est que le bout de la piste est un chemin de terre. Sur la commune de Mios, elle est plus abîmée. Je ne pense pas que Mios investirait beaucoup sur cette piste, et il n'investirait pas autant que ce que nous avons investi dans la piste de Monérol ».

Monsieur MARTINEZ répond : « J'abordais ce sujet, parce que je viens d'assister à une commission COBAN, sur les Déplacements et Transports et à un moment donné, on dessine un schéma de développement des voies douces. Pour faire un lien sur notre grand territoire, il faut passer aussi par des zones sécuritaires. Je vois mal le cycliste sur cette départementale, allant vers les 4 routes, pour rejoindre Lacanau de Mios. Cette piste serait aménagée, dans l'intérêt de Mios et de Marcheprime, car cela va dans les deux sens, je pense que ce serait un atout supplémentaire, pour créer un flux sécuritaire pour aller vers Lacanau de Mios, voir au-delà ».

Monsieur le Maire précise : « Je pense que cela viendra dans le schéma des déplacements des voies douces. Il est programmé depuis la gare de Marcheprime sur Biganos. Et il est prévu depuis la gare, vers Lacanau de Mios, vers la zone d'activités, et plus loin vers le collège du Barp. Il y a ensuite des transversales. Il faudra peut-être remettre cette piste dans ce schéma, car il y a de l'espace pour ce faire. C'est la compétence de l'intercommunalité qui travaillera sur ce sujet, avec l'appui des collectivités ».

Après avoir entendu les exposés de Monsieur le Maire et de M. SERRE et réagi à ces exposés, le Conseil municipal, prend acte de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018 conformément aux règles en vigueur.

II. Projet d'aménagement du quartier de la Source : Bilan de la concertation

Mme Karine MARTIN, Adjointe en charge de l'Habitat du Cadre de Vie et de l'Urbanisme, rappelle que, par délibération du 27 septembre 2017, le Conseil municipal de Marcheprime a validé les modalités de la concertation avec le public relative au projet d'aménagement du Quartier de la Source.

La concertation s'est donc effectuée selon les modalités fixées par le conseil municipal, telles que rappelées ci-dessous :

Le dossier de concertation était composé des documents suivants :

- un plan de situation,
- un périmètre d'opération,
- un plan programme,
- une explication des enjeux, objectifs et principes de l'opération.

Un avis informant de l'organisation de la concertation, rappelant les modalités de consultation du dossier et de recueil des avis, a été effectué par insertion dans le journal d'annonces légales « Les échos judiciaires girondins » du 29 septembre 2017. Ces éléments ont été également rappelés sur les panneaux lumineux et le site internet de la Ville, et affichés en mairie. Mention de la concertation a également été faite dans le mensuel de la Commune « Mes actus ».

La date de la fin de la concertation a été rappelée par un avis rappelant les modalités de consultation du dossier et de recueil des avis, publié dans le journal d'annonces légales « Les échos judiciaires girondins » le 29 septembre 2017.

Ce dossier a pu être consulté par le public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet de la Commune.

Les observations, avis, ou suggestions éventuelles, ont été recueillis et demeureront consignés dans ledit registre.

En application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation précitée doit être tiré.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2017, portant définition des modalités de la concertation avec le public concernant le projet d'aménagement du quartier de la source,

Entendu l'exposé de Mme MARTIN,

Le dossier de concertation était composé des documents suivants :

- un plan de situation,
- un périmètre d'opération,
- un plan programme,
- une explication des enjeux, objectifs et principes de l'opération.

Le dossier a pu être consulté par le public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet de la Commune.

La concertation a ainsi permis d'engager un débat avec la population, le dossier ayant été consulté en Mairie comme sur le site internet.

Quatre personnes ou couples ont manifesté leur intérêt pour cette concertation au moyen d'observations et/ou questions dont le détail est rappelé dans le tableau ci-joint. Ces observations, avis, suggestions, demeureront consignés dans le registre.

Ces éléments ont été examinés, et seront conservés afin d'être pris en compte dans le cadre du projet.

On relève pour l'essentiel des interrogations, qui portent notamment sur le calendrier des travaux, la localisation des futurs logements, et les modalités de circulation au sein du site.

S'agissant de la date, du phasage et de la durée des travaux, il est rappelé que lorsque l'aménageur sera désigné, il devra acquiescer le foncier, engager les études préalables et déposer les demandes d'autorisation. La date des travaux ne peut donc être définie à ce jour.

Sur les conditions de circulation au sein du site, l'inquiétude concernant la circulation automobile est légitime. Le cahier des charges auquel l'aménageur devra se soumettre tiendra compte des contraintes de circulation.

Les administrés ayant présenté des observations sollicitent également la mise en place de réunion(s) d'information à l'attention des habitants du secteur.

Il est rappelé à cet égard que l'information des habitants et leur association sera assurée sous différentes formes tout au long de la procédure, et le conseil municipal prend acte de l'attente des administrés sur ce point.

Enfin, les avis et observations des habitants présentés dans le cadre de cette procédure de concertation seront pris en compte avant d'arrêter le programme d'aménagement du secteur concerné, précisant l'OAP et les objectifs du PLU de la Commune. Ce programme sera présenté en Commission, puis validé en Conseil.

Madame BRETTEES, conseillère municipale de l'opposition intervient : « Vous avez parlé d'un cahier des charges, Madame CAZAUBON, vous savez donc déjà ce que vous allez y mettre, au niveau de la circulation ? »

Madame MARTIN explique : « Sur le cahier des charges, au niveau de la circulation, il est très simple. On aura des contraintes. Vous savez qu'il y a de gros problèmes pour sortir de ce quartier de la Source. Ce quartier n'est pas simplement le quartier dit de La Source comme les Marcheprimais le dénomment. Je voulais aussi préciser que cela englobait le quartier de la Source, comme on l'appelle traditionnellement, ainsi que le quartier de la friche industrielle. Mais, je comprends tout à fait les personnes qui ont eu très peur, quand ils ont vu 400 logements supplémentaires sur le quartier de La Source. Mais, cela fait 160 à 190 logements supplémentaires. Ce sera un aménagement qui sera défini, en fonction de l'opération qui sera faite, en prenant en compte la sécurité. On essaiera de ne pas faire de grandes lignes droites, de faire des sorties différentes, pour pouvoir aménager des entrées d'un côté et des sorties de l'autre. On ne fera pas de voies de dégagement, comme dans d'autres quartiers. Mais je n'ai pas encore élaboré l'aménagement. Ce sont des prescriptions, mais non pas un aménagement pour l'instant ».

Madame BRETTEES demande : « Vous parlez de sorties, mais où, car il n'y a qu'une sortie à l'Allée de la Source ? ».

Madame MARTIN répond : « Je parle aussi de l'intérieur du Lotissement ».

Madame BRETTEES poursuit : « Ce n'est pas l'intérieur du lotissement qui gêne ou dérange les personnes qui habitent à La Source. C'est vraiment la ligne droite de la Source. C'est là où toutes les voitures vont passer. Vous parlez de 200 logements. Cela fait à peu près 400 voitures. Si on compte un couple avec 2 voitures ».

Madame MARTIN confirme.

Madame BRETTEES continue : « Une seule sortie par l'Allée de la Source, c'est ingérable ! »

Madame MARTIN répond : « Cela fera partie des contraintes de l'aménagement, car cela risque de poser des soucis ».

Madame BRETTEES lui dit : « Vous préparez un dossier. Vous connaissez les contraintes d'aménagement. Et vous n'avez pas les solutions ? »

Madame MARTIN répond : « Pour l'instant je n'ai pas encore travaillé dessus ».

Madame BRETTEES répond : « C'est un peu grave ! »

Madame MARTIN répond : « Ce n'est pas grave, quand on fait d'abord une concertation, pour avoir les avis ».

Monsieur le Maire intervient : « Je ne suis pas tout à fait d'accord. Je crois qu'aujourd'hui, il est surtout urgent de ne pas aller trop vite, car les discussions commencent juste sur l'aménagement du secteur. Concernant le prix du terrain, les discussions ne sont pas simples non plus. C'est pourquoi, la collectivité est attentive et si nous n'arrivons pas à trouver des solutions à l'amiable, ce qui a toujours été fait jusqu'à maintenant, il y a d'autres moyens pour permettre d'aller dans le sens des souhaits de la collectivité, c'est-à-dire l'aménagement de son territoire, mais pas à n'importe quel prix. Les projets prennent quelques fois du retard, mais au moins, nous ne faisons pas n'importe quoi. Aujourd'hui, les objectifs sont de densifier à outrance et je ne le souhaite pas. Je ne souhaite pas que la commune de Marcheprime devienne un 2^{ème} Ginko ».

Madame BRETTEES poursuit : « Ce qui me dérange, c'est que ce projet a été mis dans le PLU, depuis un petit moment. Et vous nous dites que vous n'avez pas eu le temps d'y réfléchir. Quand on fait un PLU avec un projet tel qu'il est, on y réfléchit avant ».

Madame MARTIN répond : « On a bien sûr réfléchi à certaines contraintes. De toute façon, on le prévoit toujours. Les contraintes et le travail de l'aménagement ne sont pas mon métier. Chacun son métier. Par contre, je vais veiller à ce qu'il y ait la sécurité, qu'il y ait des sorties qui ne gênent pas, et qu'il n'y ait pas de nuisances. Les plans seront faits par des professionnels ».

Madame BRETTEES continue : « Ce n'est pas ce que je vous dis. Il y avait peut-être d'autres solutions, comme une passerelle au-dessus de la voie ferrée, des sorties par une autre piste. Mais vous n'y avez pas réfléchi à cela avant ? »

Madame BATS, conseillère municipale de l'opposition, réplique : « Cela faisait partie du projet. Il y avait un passage routier et un passage piéton. On a eu de vives discussions lors de la commission. Nous étions plusieurs à dire qu'il était nécessaire que cela soit un préalable. La mise en place de ces passages, qu'ils soient aériens ou terriens devait être pris en compte dans un cahier des charges des promoteurs et ne pas venir après. Mais, là on reste dans le fait « à étudier ».

Madame MARTIN répond : « On va pouvoir le mettre dans un dossier pour une concession d'aménagement. C'est un dossier que l'on va travailler ensemble. On a un prémice, avec des contraintes. Et après, on doit faire un cahier des charges. C'est ce qu'on disait en commission ».


Monsieur MARTINEZ répond : « Cela me fait plaisir d'entendre officiellement Madame MARTIN dire que nous allons travailler ensemble sur le cahier des charges. Ce soir, vous êtes présente, mais à la dernière réunion du conseil municipal, j'ai posé une question et Monsieur le Maire m'a dit que comme vous étiez absente, il ne pouvait pas répondre. J'attendais ce soir la réponse à ma remarque toute simple qui était la promesse que vous nous aviez faite, il y a 2 réunions du conseil municipal, qu'avant la concertation, la commission allait se réunir, pour édifier le dossier de concertation. J'espère que pour le cahier des charges, il en sera autrement. Parce que je saurai le dénoncer une fois de plus. Faire en catimini et vous savez ce que j'en pense, parce que je n'ai jamais agi comme cela, pendant les 10 années où j'étais Adjoint à l'Urbanisme. Le travail doit être un travail de concertation. C'est bien que le préalable puisse être rappelé par ma collègue. Le travail de la commission, il y a quelques semaines, concernant ce sujet, a soulevé au moins 2 points. Le premier est l'inquiétude du flux et vous-même vous le rappeliez ce soir, sur le fait qu'aujourd'hui, cette zone de La Source, de l'autre côté de la voie ferrée, est urbanisée comme une impasse. Il y a une entrée et une sortie qui est la même. La problématique va s'aggraver, si l'on augmente automatiquement le flux de circulation, provoquée par l'augmentation des logements. Donc, il faut résoudre ce problème au préalable. C'est pour cela que Maylis BATS le rappelait très bien. C'est un préalable à toutes urbanisations futures, parce que l'on parle de 200 logements. Le 2^{ème} point, c'est ce qui a surpris est le fait de marquer 35% de logements sociaux ou tout projet du PLU le dit. Mais n'oublions pas que l'édification d'un logement social n'est pas le même que celui de l'implantation d'un lotissement classique. L'un est plus condensé que l'autre. Urbanistiquement, il est préférable, pour cette zone de La Source qui est une zone relativement naturelle et qui est à la limite de la zone NH que l'on qualifie à Biard et à la Vieille Possession, qu'elle doit rester une zone privilégiée, parce qu'elle est prêt de la nature, de notre zone forestière. Elle n'est pas la

même que celle de la zone industrielle qui elle, a besoin d'être densifiée parce qu'elle est dans une situation de desserte, proche du centre-ville. Pour l'aménagement qui est mentionné sur la totalité de la surface, l'erreur serait de dire 200 et 200 habitations. Car il faut densifier de ce côté-là, pour diminuer la contrainte de l'autre côté. Il faudrait écrire les chiffres que vous mentionniez, dont 180. Je préfère que l'on flirte avec le 100 que le 200. Pour diminuer tous les effets négatifs des conséquences, sans oublier que le préalable de la traversée n'est pas assuré. Vous disiez que la collectivité avait payé 6 mois d'études au sein de la SNCF et 3 ans pour une réalisation hypothétique. Donc, cela nous amène très loin. Pensons à ne pas réaliser une urbanisation qui serait homogène et qui ne traduirait pas ce qui existe aujourd'hui, une concentration et une densification sur un épicycle sur ce côté de la voie ferrée et un côté naturel plus espacé, plus convivial qui s'intègre d'avantage à une urbanisation de lotissements et de surfaces plus grandes. Parce qu'il faut arrêter de dire qu'il n'y aura plus de grandes surfaces. Il y a une capacité d'attirer les gens qui ont aussi la possibilité, comme on a pu le faire dans le passé avec les Jardins de Gascogne, d'acquérir un peu plus grand. C'est du travail de fond. Je finalise vos propos en confirmant le fait de dire que l'on réalisera ensemble un cahier des charges. Il faut approfondir cela, pour enlever l'inquiétude de ceux qui y habitent, quels qu'ils soient et qui constatent qu'il y aura 400 voitures de plus qui rentrent et qui sortent. Cela peut poser problème, sans secouer un spectre d'inquiétudes inutiles. Mais, cela peut être une réalité. Cela nécessite un travail de fond de toute la commission ».

Monsieur le Maire intervient : « J'ai un tableau que j'ai fait personnellement « à 2030 ». Vous connaissez ma pensée là-dessus. C'est un tableau sur tous les projets dans le cadre du PLU d'aujourd'hui. Et quand on regarde du côté des terrains Delest, mon objectif, c'est 65 terrains à bâtir, et de l'autre côté, sur la friche industrielle, il y en a une dizaine. On est avec une densification plus importante, côté 1250, et un peu moins importante de l'autre côté. C'est un tableau qui représente ma propre réflexion, mais qui peut nous permettre avec Karine, lorsque nous sommes en contact avec certains aménageurs, de pouvoir discuter. Le préalable que nous prévoyons, c'est un franchissement piétonnier au-dessus de la voie, entre les 2 côtés et on en a besoin. Il est noté sur le PLU. Le franchissement au niveau routier, car il y a un espace dédié à cela, non loin de la zone Réganeau. La problématique, c'est que c'est un souhait, mais qui va payer ? Le problème est là. C'est l'aménageur ? Je le pense aussi. Celui qui crée le besoin est celui qui paie. Autant sur un franchissement piétonnier au-dessus, parce qu'en dessous ce sera une galère avec la SNCF. On sait ce que cela nous a coûté de passer juste un tuyau à 4,50 mètres de profondeur, en dessous de la voie à Croix d'Hins. Cela nous a coûté 50k€ et 2 ans d'études. Le problème, c'est qu'il y a une ligne de chemin de fer, où il y a 130 trains qui y passent. Et à partir du moment où on veut faire un tunnel, il faut stopper les trains pendant plusieurs jours, le temps que le béton sèche. On a envisagé la construction d'un pont qui coûterait à peu près 10 millions d'euros, avec un espace piéton au-dessus de la voie qui coûterait 2 millions d'euros. Et le problème est que nous n'avons pas beaucoup de terrains à aménager. D'un côté, il y a 12 hectares avec une ligne haute tension au milieu et donc une partie en dessous, où l'on ne peut pas construire et de l'autre côté, il y a 5 ou 6 hectares. Les prix des terrains sont élevés, donc il n'y a pas beaucoup d'acheteurs. Donc, il faudra peut-être mettre quelques contraintes. C'est ce que l'on a fait avec l'EPF, sur un terrain. L'Etablissement Public Foncier permet de réguler sur le secteur. Je vous rejoins, lorsque vous dites que les jeunes ne peuvent plus construire ou habiter dans notre secteur, parce que les prix flambent. Le rôle de l'EPF est d'éviter que les prix flambent. Ce n'est pas évident que l'on y arrive, mais je pense que l'on limitera quand même un petit peu. On est tous conscient de cela, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. Nous habitons tous à Marcheprime, donc à partir de là, le travail se fait en commun ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

 **Prend acte** des observations présentées dans le cadre de la procédure de concertation,

 **Tire le bilan de la concertation.**

III. Dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire informe ses collègues que la municipalité a décidé de nommer une rue de Marcheprime en mémoire de Monsieur Francis CHEVALIER, décédé en 2015, compte tenu du service rendu à la population en tant que pompier.

Monsieur SIMORRE porte à la connaissance de l'assemblée que cette proposition de dénomination de la rue concerne la partie de la rue de la gare située entre l'avenue de la Côte d'Argent et la rue des Tonneliers, l'autre partie de la rue où est située la gare garde sa dénomination (cf. plan joint).

En effet, la rue dénommée Francis CHEVALIER sera la nouvelle adresse du centre du SDIS de Marcheprime.

Monsieur le Maire explique : « J'ai souhaité, comme je l'ai évoqué lors des vœux, nommer une voie, pour rendre hommage et honorer la mémoire d'un sapeur-pompier de la commune, Francis CHEVALIER qui est un enfant de Marcheprime qui est né et qui a grandi à Marcheprime. C'est un pompier qui a démarré de la base, en 1984. Il a gravi les échelons au fil du temps et a été nommé Lieutenant en 2014. Il allait toujours de l'avant. Et c'est lui qui a monté les JSP, avec le Lieutenant Bertrand, en 2004. Il a initié cette section des jeunes sapeurs-pompiers qui sont de plus en plus nombreux parmi les 3 casernes, celles de Mios, Biganos et Marcheprime. Cela prouve qu'il y a un certain engouement pour la sécurité civile. Ils sont une douzaine de jeunes qui sont dévoués et ils ont du mérite. C'est pour la mémoire de cet homme, que je propose de déclasser la route de la Gare et de dénommer cette rue, « Francis CHEVALIER », à partir du Rond-point de la Possession jusqu'au niveau de la Rue des Tonneliers ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la dénomination ci-dessus.

IV. Convention de servitudes pour le raccordement électrique d'une opération d'aménagement

Monsieur SIMORRE, Adjoint chargé des Bâtiments, Travaux, Voirie et Réseaux, explique que, par courrier en date du 28 décembre 2017, la Commune est sollicitée en tant que propriétaire par le Cabinet d'études FONVIEILLE, mandaté par la Société ENEDIS, pour étudier le raccordement électrique du projet de la SARL Villas 3D, sis allée des Sittelles.

Ce raccordement implique le passage de câbles haute tension en souterrain sur des parcelles appartenant à la Commune, et donc la conclusion d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS.

Ainsi, le projet consiste à implanter sur une longueur totale d'environ 90 mètres, sur une bande de 1 mètre de largeur, 2 canalisations souterraines, situées avenue d'Aquitaine et allée des Sittelles, sur les parcelles cadastrées AL 4, 17 et 18.

Les travaux dont il s'agit ne posent pas de difficulté même s'ils supposent la conclusion d'une convention de servitudes.

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- L'établissement d'une servitude de 90 m sur 1 m sur les parcelles AL 4, 17 et 18.
- Le passage de toute personne intervenant pour le compte d'ENEDIS, dans les emprises des parcelles ci-dessus désignées, à tout moment et par tout moyen, pour la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, l'enlèvement de tout ou partie des ouvrages.
- L'établissement en limite du terrain de bornes ou de balises de repérage du réseau.
- Le propriétaire doit veiller au respect des distances de protection réglementaires pour les constructions ou les plantations édifiées ou plantées à proximité des ouvrages.

Les travaux et les frais d'enregistrement de la servitude sont à la charge d'ENEDIS. Lors de l'établissement de l'acte notarié prévu par la convention, la société ENEDIS versera à la Commune une indemnité unique et forfaitaire de 10 €

Ladite convention sera établie pour la durée d'exploitation de l'ouvrage.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMORRE, à l'unanimité des membres présents, **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec la Société ENEDIS dans les conditions indiquées ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

V. Signature d'une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Dispositif « DestiNAction » 2018 (ex Sac Ados)

Mme CALLEN, Adjointe à l'Équité sociale, présente le **dispositif « DestiNAction » ex Sac Ados Aquitaine.**

Dans le cadre de sa politique transversale « Temps libres solidaires en Aquitaine », la Région Nouvelle Aquitaine met en œuvre depuis 2006, le dispositif « Sac Ados Aquitaine », renommé en 2018 « DestiNAction ». Cette opération s'adresse aux jeunes Aquitains de 16 à 22 ans en situation économique et sociale fragile (lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes en situation de handicap...) souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France (séjour individuel ou en groupe) et sollicitant un accompagnement méthodologique et financier.

Le Point Information Jeunesse de la Commune de Marcheprime a répondu à l'appel à projets régional et a été retenu. Le pack « destiNAction » est composé de 100 euros en chèques Vacances, 30 euros en chèques de Services, une clé USB, une carte d'assistance rapatriement nominative, une carte d'assurance responsabilité civile, un ticket téléphone, un lot de documentations sur la santé et la citoyenneté, et un mode d'emploi des différents outils du pack DestiNAction.

Le Point Information Jeunesse s'engage à :

- Accompagner et suivre techniquement des projets jeunes par un animateur du Point Information Jeunesse. L'objectif est d'aider les jeunes à s'organiser et à assurer le bon déroulement de leurs vacances de façon autonome et indépendante, sans qu'aucun accompagnement ne soit prévu et organisé pendant les déplacements sur les lieux du séjour.
- Evaluer la qualité et la faisabilité des projets jeunes de la structure (contenu, budget, durée, ...) avant même que le (s) jeune(s) ne candidate(nt) en ligne sur le site régional : sacados.aquitaine.fr
- Participer aux conférences et ateliers de formation. Des ateliers de formation, d'échange de pratiques sont proposés dans le cadre de ce dispositif.
- Transmettre un bilan des projets jeunes et du dispositif.

Le Point Information Jeunesse n'assure pas le contrôle des activités des jeunes ; il se limite à faciliter techniquement la mise en œuvre de leur projet de vacances.

Le Conseil Régional d'Aquitaine et le Point Information Jeunesse ne sont en aucun cas responsables des dommages que pourraient causer à des tierces personnes les jeunes bénéficiaires du Sac Ados. Il appartient au responsable de la garde du jeune mineur bénéficiaire de s'assurer que ce dernier soit couvert avant son départ et pour toute la durée de son séjour par un contrat d'assurance en responsabilité civile.

Madame CALLEN explique que les jeunes peuvent également partir à l'étranger et ils bénéficieront d'une carte bancaire d'une valeur de 250€.

Monsieur BARGACH demande « que signifie « jeunes Aquitains de 16 à 22 ans en situation économique et sociale fragile ? » ».

Madame CALLEN répond : « Nous ne sommes pas décisionnaires. Le jeune va présenter son dossier au Département. C'est un service qui effectuera une téléconférence et va décider si le jeune est éligible. L'année dernière, sur Marcheprime, une jeune fille en a bénéficié. Elle était initialement en service civique. Si on n'est pas dans une situation précaire, je pense qu'il y a quelques définitions à changer. Quand quelqu'un se présente au CCAS, nous choisissons des personnes dans une situation qui n'est pas des plus faciles. Avoir des parents qui ont des moyens, ne nous donne pas obligatoirement des moyens ».

Monsieur MARTINEZ corrige : « Ce n'est pas le Département, c'est la Région ».

Mme CALLEN confirme.

Ayant entendu cet exposé, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme CALLEN, par 23 voix POUR, 0 Contre et 2 Abstentions (Mme. BRETTE, M. BARGACH) :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du dispositif « DestiNAction » Aquitaine 2018 avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

VI. Demande de subventions DETR 2018

M. ERRE, conseiller municipal, explique que par circulaire préfectorale du 13 décembre 2017, Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, a précisé les dispositions réglementaires concernant la DETR, les conditions de son attribution en Gironde (notamment opérations prioritaires et taux) ainsi que le déroulement de la procédure (constitution et dépôt des demandes, paiement des subventions) pour l'année 2018.

Considérant que deux dossiers d'une même collectivité peuvent être subventionnés au titre de la DETR, il est proposé de solliciter ladite subvention pour les dossiers suivants énoncés par ordre de priorité :

- 1- Au titre des Autres investissements 7.7 – Aménagement de bourg ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière

Nature de l'opération : **Réaménagement de l'Allée de la Source**

Coût prévisionnel de l'opération : **216 890.40 €TTC**

Subventionné entre 25% (taux mini) et 35% (taux maxi) pour un plafond de dépenses fixé à 500.000 € et une subvention plafonnée à 175.000 €

- 2- Au titre des Investissements 7.2 – Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public (grosses réparations)

Nature de l'opération : **Rénovation intérieure de la Salle des Fêtes**

Coût prévisionnel de l'opération : **124 274.06 €TTC**

Subventionné entre 25% (taux mini) et 35% (taux maxi) pour un plafond de dépenses fixé à 500.000 € et une subvention plafonnée à 175.000 €

Monsieur MARTINEZ prend la parole : « Pour compléter les propos, lors de la 2^{ème} délibération sur l'aménagement de la Source, cela peut être dommageable de réhabiliter une voirie et d'entamer des travaux a posteriori, qui génèreraient une dégradation supplémentaire. Les aménagements ne sont pas encore programmés, mais les habitants de la Source attendent depuis bien longtemps la réhabilitation de l'Allée de la Source. Quand on roule à gauche, pour éviter les trous à droite, cela devient non pas accidentogène, mais ridicule. Il est temps de le faire. Madame MARTIN, il faudra le mettre dans le cahier des charges »

Monsieur le Maire reprend : « Nous sommes tous conscients de notre territoire et du bien-être de ses habitants. Malgré toutes les discussions que nous avons, l'aménagement de ce secteur n'est pas encore fait. Cela va trainer pendant des années. Donc, il faut arrêter toutes ces discussions. Quand ce sera réalisé, il faudra faire un constat d'huissier, pour faire un état de la voirie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'adopter le programme d'opérations susvisé,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour ces deux opérations,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires,

- d'arrêter les plans de financement suivants :

1- REAMENAGEMENT ALLEE DE LA SOURCE

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût global des travaux HT	180 742.00 €	DETR (35 %)	63 260.00 €
		Conseil Départemental	28.985,00 €
TVA	36 148.40 €	Emprunt ou autofinancement	124 645.40 €
Total TTC	216 890.40 €	Total TTC	216 890.40 €

2- RENOVATION INTERIEURE DE LA SALLE DES FETES

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Coût global des travaux HT	103 561.72 €	DETR (35 %)	36 246.00 €
TVA	20 712,34 €	Emprunt ou autofinancement	88 028,06 €
Total TTC	124 274,06 €	Total TTC	124 274,06 €

VII. Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés

Monsieur GUICHENEY, Adjoint chargé du Développement économique, du Développement Durable et de l'Agenda 21, explique que, par courrier en date du 10 janvier 2018, le Service Départemental D'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) propose à la Commune, à titre exceptionnel pour l'année 2018, d'assurer gratuitement le contrôle des hydrants.

En effet, les dispositions nationales relatives aux règles de défense incendie ont fait l'objet d'une réforme dont la mise en œuvre se décline sur le Département de la Gironde conformément à l'arrêté préfectoral portant Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RD DECI) signé le 26 juin 2017.

Ce document constitue la nouvelle base réglementaire applicable sur les territoires en matière de défense incendie.

Le règlement départemental de DECI précise notamment le rôle et les responsabilités des différents acteurs dans les procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des Points d'Eau Incendie (P.E.I).

Il appartient désormais aux communes d'organiser la réalisation des opérations de contrôle des PEI de leur territoire à compter de l'année 2018, en confiant cette mission au prestataire de leur choix.

La présente convention, conclue exceptionnellement à titre gracieux pour l'année 2018, a pour objet de définir les modalités de :

- Réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) publics de la Commune,
- Gestion par le SDIS 33 des démarches administratives nécessaires pour solliciter les propriétaires des PEI privés et recueillir les informations relatives aux contrôles réalisés sur leurs PEI, afin de mettre à jour la base de données départementales de DECI.

Ladite convention prend effet à compter de sa signature pour prendre fin au 31/12/2018.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GUICHENEY, à l'unanimité des membres présents, **autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDIS 33 dans les conditions indiquées ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

VIII. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal en date des 10 avril 2014 et 29 février 2016,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision de contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant de 300 000 €, le 18 décembre 2017, au taux de 1,44 %, sur 15 ans (remboursements annuels), pour le financement des travaux d'investissement sur Croix d'Hins – Budget Assainissement collectif.**

Madame BATS demande à Madame MARTIN : « Les personnes qui ont fait des remarques sur le projet de la Source vont-ils recevoir un retour ? ».

Madame MARTIN répond : « Madame VALLAIS étant en congés, rien n'a été envoyé pour l'instant ».

Madame BATS continue : « Mais, ils vont recevoir une réponse ? »

Madame MARTIN dit que c'était prévu et que ce sera fait.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a que 4 remarques.

Madame MARTIN dit : « En commission, nous avons répondu point par point. Donc, on le fera. On va leur transmettre nos avis ».

Monsieur MARTINEZ prend la parole : « Je me retourne vers la Directrice Générale des Services. Que dit la loi ? »

Madame la Directrice Générale des Services répond : « Je ne sais pas. Nous attendons le retour d'Anne VALLAIS qui vous fera une réponse par mail. »

Monsieur MARTINEZ fait remarquer : « En tous cas, il n'y a pas beaucoup d'engagements, car il y a pleins de points d'interrogations ».

Questions et Informations diverses

Monsieur le Maire évoque les remerciements de la famille VALLAIS, pour le décès de Monsieur André VALLAIS, qui est le père d'Anne VALLAIS, ainsi que les remerciements de la famille de Guitou, un ancien joueur de foot, récemment décédé.

Madame BATS fait une remarque : « Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Nous n'avons pas encore été informés du décès dans la famille d'Anne VALLAIS ».

Madame la Directrice Générale des Services répond : « Nous n'avons pas eu d'informations officielles de la part d'Anne VALLAIS. Elle était en congés et elle l'est toujours. Nous n'avons pas l'accord d'Anne pour diffuser l'information, donc, nous ne l'avons pas fait ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.